

**COMMUNE D'AVRICOURT**

Convocation du 6 mars 2023

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 13 Conseillers présents : 9 Procurations : 3

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de DENNY Eric, Maire

**Présents :** FONTINHA Daniel, GRAFF Aurélie, GUERIN Stéphane, GUIOT Marie-Pierre, HEIDINGER Hervé, HEMERY Christelle, KELLE Michaël, LIGER Nicolas

**Absents excusés :** MAIRE Christophe, TONEGUTTI Reine (procuration à HEMERY Christelle), VALLET Grégoire (procuration à DENNY Eric), VENNEMANN Pascal (procuration à GUERIN Stéphane)

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de GUIOT Marie-Pierre, secrétaire de séance.

**PROCES-VERBAL valant COMPTE-RENDU**  
**Séance du conseil municipal du 10 mars 2023**

**2023.01.01 Objet : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 – Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L2121-31, L2121-14 et D2343-5,

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 du Budget principal :

|   | Dépenses de l'exercice 2022 | Recettes de l'exercice 2022 | Résultat de l'exercice 2022 | Affectation du résultat de l'exercice 2021 | Résultat cumulé à reporter |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|----------------------------|
| F | 368 312,91 €                | 474 738,25 €                | <b>106 425,34 €</b>         | 73 819,40 €                                | <b>180 244,74 €</b>        |
| I | 129 121,56 €                | 174 529,63 €                | <b>45 408.07 €</b>          | -97 794.62 €                               | <b>-52 386.55 €</b>        |

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, hors la présence du Maire :

- **Entendent et arrêtent** le compte de gestion 2022 du budget principal
- **Adoptent** le compte administratif 2022 du budget principal.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**2023.01.02 Objet : Affectation du résultat 2022 du budget principal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats suivants :

|   | Dépenses de l'exercice 2022 | Recettes de l'exercice 2022 | Résultat de l'exercice 2022 | Affectation du résultat de l'exercice 2021 | Résultat cumulé à reporter |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|----------------------------|
| F | 368 312,91 €                | 474 738,25 €                | <b>106 425,34 €</b>         | 73 819,40 €                                | <b>180 244,74 €</b>        |
| I | 129 121,56 €                | 174 529,63 €                | <b>45 408.07 €</b>          | -97 794.62 €                               | <b>-52 386.55 €</b>        |

Monsieur le Maire explique également qu'il y a des restes à réaliser en section d'investissement :

**Report des dépenses :**

- Ob'Liger : 2 000,00 €

|   | Reste à réaliser |          | Résultat des restes à réaliser | Résultat d'investissement de l'exercice 2021 à reporter | Résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser |
|---|------------------|----------|--------------------------------|---|---|
|   | Dépenses         | Recettes |                                |   |   |
| I | 2 000,00 €       | 0,00 €   | - 2 000,00 €                   | 52 386,55 €   | 54 386,55 €   |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** d'affecter le résultat 2022 de la manière suivante :

- à la ligne 001 « déficit d'investissement reporté » la somme de **52 386,55 €**
- au compte 1068 en couverture du déficit d'investissement reporté la somme de **54 386,55 €**
- à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de **125 858,19 €**.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**2023.01.03 Objet : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 – Budget annexe boulangerie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L2121-31, L2121-14 et D2343-5,

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 du Budget annexe boulangerie :

|   | Dépenses de l'exercice 2022 | Recettes de l'exercice 2022 | Résultat de l'exercice 2022 | Affectation du résultat de l'exercice 2021 | Résultat cumulé à reporter |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|----------------------------|
| F | 3 815.65 €                  | 21 153.66 €                 | <b>17 338.01 €</b>          | 24 112.17 €                                | <b>41 450.18 €</b>         |
| I | 14 322.57 €                 | 2 939.15 €                  | <b>-11 383.42 €</b>         | -2 939.15 €                                | <b>-14 322.57 €</b>        |

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil municipal, hors la présence du Maire :

- **Entendent et arrêtent** le compte de gestion 2022 du budget annexe boulangerie
- **Adoptent** le compte administratif 2022 du budget annexe boulangerie.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**2023.01.04 Objet : Affectation du résultat 2022 du Budget annexe boulangerie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats suivants :

|   | Dépenses de l'exercice 2022 | Recettes de l'exercice 2022 | Résultat de l'exercice 2022 | Affectation du résultat de l'exercice 2021 | Résultat cumulé à reporter |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|----------------------------|
| F | 3 815.65 €                  | 21 153.66 €                 | <b>17 338.01 €</b>          | 24 112.17 €                                | <b>41 450.18 €</b>         |
| I | 14 322.57 €                 | 2 939.15 €                  | <b>-11 383.42 €</b>         | -2 939.15 €                                | <b>-14 322.57 €</b>        |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** d'affecter le résultat 2022 du budget annexe boulangerie de la manière suivante :

- à la ligne 001 « Déficit d'investissement reporté » la somme de - **14 322.57 €**
- au compte 1068 en couverture du déficit d'investissement : + **14 322.57 €**
- à la ligne 002 « Excédent de fonctionnement reporté » la somme de + **27 127.61 €**

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**2023.01.05 Objet : Soutien à l'implantation d'un projet éolien sur la commune**

La société STEAG New Energies France SAS (dénommée dans le texte SNEF) dont le siège social se trouve 27 rue du champ de Mars à 57200 Sarreguemines, envisage de développer sur le territoire de la commune un parc éolien. Elle doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Lors du conseil municipal du 16 décembre 2022, le projet a été présenté aux membres présents par la société.

Dans ce cadre, SNEF sollicite de la part de la commune son soutien pour la réalisation du projet, son accord pour l'identification des zones les plus propices au projet et l'autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives et autres nécessaires.

Par ailleurs, la société SNEF souhaite conclure avec la commune tous actes juridiques nécessaires ou utiles en vue de garantir la construction et l'exploitation du projet, notamment une convention d'utilisation des chemins et/ou fossés appartenant ou gérés par la commune et cela pour accéder aux éoliennes dans le cadre de la construction, de l'exploitation, de la maintenance et du démantèlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'apporter** son soutien à SNEF dans le développement de son projet sur le territoire de la commune
- **D'autoriser** SNEF, et toute société mère et société-projet qui pourrait être constituée à l'initiative de la SNEF, à déposer les demandes de permis de construire et autres autorisations administratives auprès des autorités compétentes, dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation de ce projet.
- **De donner** un avis favorable quant à l'implantation du projet sur la commune d'Avricourt.
- **D'autoriser** le Maire à signer tous contrats, promesses de bail emphytéotique, baux emphytéotiques, conventions de servitudes, conventions d'indemnisation, et de façon générale, tous actes juridiques nécessaires ou utiles en vue de garantir le développement, la construction et l'exploitation du projet.

**ADOPTÉ** : à 9 voix pour et 3 abstentions

**2023.01.06 Objet : Demande de fonds de concours à la CCSMS pour la mise en place d'une clôture autour de l'aire de sports et de loisirs**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a créé en 2021 un complexe de sports et de loisirs à proximité du stade comprenant : une aire de jeux, un terrain de pétanque, un city-stade et un terrain de tennis.

Afin d'achever ce projet, il a été décidé de clôturer le complexe pour assurer la sécurité des usagers.

Après avoir analysé les différents devis, le coût total de cette clôture de 136 m de long s'élèverait à 13 990.00 € HT.

Pour permettre son financement, Monsieur le Maire propose de transmettre une demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud à hauteur de 80 % soit 11 192 €. Pour rappel, la commune dispose d'une enveloppe de 19 080 € valable pour la durée du mandat et utilisable en 2 fois maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise** le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la CCSMS pour un montant de 11 192 € soit 80 % du montant des travaux.
- **Autorise** le Maire à signer la convention financière avec la CCSMS, ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**2023.01.07 Objet : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport au titre du plan « 5000 terrains de sport »**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a créé en 2021 un complexe de sports et de loisirs à proximité du stade comprenant : une aire de jeux, un terrain de pétanque, un city-stade et un terrain de tennis.

Afin d'achever ce projet, il a été décidé d'ajouter de équipements de fitness extérieurs ainsi que du mobilier urbain et des luminaires pour éclairer le terrain de pétanque.

Après avoir analysé les différents devis, le coût total de cette opération serait réparti comme suit :

- Équipements de fitness + mobilier urbain + table de ping-pong : 29 628.84 € HT
- Éclairage du complexe : 3 686.36 € HT

Soit un montant total de : 33 315.20 € HT.

Pour permettre le financement du projet, Monsieur le Maire explique que l'Agence Nationale du Sport a mis en œuvre un plan « 5000 terrains de sport » dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques prévus en France en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise** le Maire à faire déposer une demande de subvention au titre du plan « 5000 terrains de sport » à hauteur de 80 %, soit 26652.16 €.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**Divers**

✓ **PROJETS ANNEE 2023 :**

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil les différents projets envisagés pour l'année 2023 :

| PROJET  | MONTANT HT PREVISIONNEL                                  | MONTANT DES SUBVENTIONS DEMANDEES |
|---|--|-----------------------------------|
| Cabinet médical                                     | 46 341,16 €  | 27 804,00 €                       |
| Éclairage public                                    | 52 140,30 €  | 27 458,15 €                       |
| Éclairage intérieur des bâtiments                   | 4 176,00 €   |                                   |
| Aire de fitness + mobilier urbain au stade          | 33 315,20 €  | 26 652,16 €                       |
| Clôture aire de jeux                                | 13 990,00 €  | 11 192,00 €                       |
| Cases columbarium                                   | 3 740,00 €   | 0,00 €                            |
| Chauffage mairie                                    | 5 032,50 €   | 0,00 €                            |
| Ouverture mur mairie                                | 4 025,00 €   | 0,00 €                            |
| Remplacement des portes extérieures de la mairie    | 18 755,00 €  | 0,00 €                            |
| Remplacement des blasons sur la façade de la mairie | 240,00 €   | 0,00 €                            |
| Caméra rue de Moussey                               | 3 148,52 €   | 0,00 €                            |
| Véhicule communal                                   | Le contrat de location arrive à échéance en octobre 2023 |                                   |
| Cellule à louer à côté de la boulangerie            | 28 826,75 €  | 0,00 €                            |

✓ **Informations diverses :**

- Prochain conseil municipal prévu le : 14 avril 2023 à 19h30
- Une nouvelle association dénommée « Les bout'en train Avricourt » vient d'être créée. Elle organise pour la 1<sup>ère</sup> fois une manifestation pour Pâques le **7 avril prochain à 15h30 au stade** (chasse aux œufs, atelier maquillage, tombola, apéro guinguette).
- La **fête patronale aura lieu les 6 et 7 mai** prochain sur le parking de la mairie en collaboration avec l'amicale des sapeurs-pompiers pour la restauration et les bout'en train pour la boisson. Plusieurs manèges et stands sont prévus à cette occasion.

**Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée par Monsieur le Maire à 21h45.**

Certifié conforme à l'original

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric DENNY', written over a horizontal line.

Eric DENNY

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-Pierre GUIOT', written over a horizontal line.

Marie-Pierre GUIOT